

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00398

Numéro SIREN : 808 044 317

Nom ou dénomination : CFPR Sécurité

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 1777



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

BV/2014 B 00398

CABINET JACQUES BOUDAUD

ZI DE LA POMME BP 66

10 AVENUE PAUL SABATIER

31250 REVEL

Nos références : BV/2014 B 00398

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée CFPR Sécurité

RUE PIERRE PAVANETTO

11000 CARCASSONNE

SIREN : 808 044 317

N° de gestion : 2014 B 00398

Le greffier soussigné constate le 28/06/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/1777, des actes et pièces suivants :

- Rapport du commissaire aux apports - 15/05/2021

Récépissé délivré le 28/06/2021

Le greffier

Maître Simon MAUREL





CAEC
AUDIT



COMMISSAIRES AUX COMPTES

Philippe ANGLADE
Florence LAPEYRERE
Olivier THIÉBAUT
Céline WANGÉRMÉZ

MÉRIGNAC

81 avenue de Magudas
33700 Mérignac

☎ : 05 56 12 18 52

☎ : 09 74 44 08 44

✉ : audit@groupecaec.fr

www.groupecaec.fr

CFPR SÉCURITÉ

Rue Pierre Pavanetto,

11000 CARCASSONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE AU
PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CFPR SÉCURITÉ**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS CONCERNANT LA SOCIETE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE AU PROFIT DE LA SOCIETE CFPR SÉCURITÉ

A l'associé unique de la société CFPR SÉCURITÉ,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société CFPR SÉCURITÉ dont le siège social est situé rue Pierre Pavanetto – 11000 CARCASSONNE en date du 15 mai 2021, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Pierre FOUILLEUL dans le cadre de l'augmentation de capital par apport en nature de la société CFPR SÉCURITÉ, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte de faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Nous vous prions de trouver ci-après, nos constatations et la conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Pierre FOUILLEUL, vise à apporter les titres de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE au profit de la société CFPR SÉCURITÉ lors d'une augmentation de capital par apport en nature.

1.2 Présentation des parties en présence

Personne physique apporteuse :

Monsieur Pierre FOUILLEUL, né le 07 avril 1973 à Castres, de nationalité française, domicilié au 18, rue du Rey, 81100 CASTRES.

Il détient 100 % de la société CFPR Sécurité et 100 % de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE.

Société bénéficiaire :

La société **CFPR SÉCURITÉ** est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 € ayant son siège social rue Pierre Pavanetto, 11000 CARCASSONNE. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 808 044 317 depuis le 02/12/2014.

Ses activités sont la production et la revente d'énergie photovoltaïque ainsi que toutes formations professionnelles et les formations auto-écoles, permis de conduire auto, deux roues, poids-lourds, transport en commun, engins de chantier (Caces).

La société est représentée par Monsieur Pierre FOUILLEUL en sa qualité de Président.

Société dont les titres sont apportés :

La société **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE** est une société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 € dont le siège social est situé route de Naves - 81100 CASTRES. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CASTRES sous le numéro 350 989 018 depuis le 16/06/1989 et est représentée par Monsieur Pierre FOUILLEUL en sa qualité de Président. Son capital est composé de 500 actions réparties de la façon suivante :

Noms	Nombre d'actions	% détention	Valeur unitaire	Capital
Pierre FOUILLEUL	500	100%	15 €	7 622 €
TOTAL	500			7 622 €

Ses activités sont toutes les formations professionnelles, et les formations auto-école permis de conduire autos, deux roues, poids lourds, super lourds, transport en commun, engins de chantiers (Caces), transport de voyageurs et marchandises, taxis et petites remises, bateau école mers et rivières, le transport de marchandises et de personnes et loueurs de véhicules, taxis et petites remises, la production et la revente d'énergie photovoltaïque et la formation en apprentissage.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport peuvent se résumer comme suit.

Caractéristiques des apports :

L'opération envisagée consiste en l'apport de la totalité des titres de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE (500 actions), Les actions apportées sont évaluées à 2 400 000 € en fonction des éléments comptables, bilan et compte de résultat arrêté au 10 avril 2021.

L'apport sera réalisé suite au contrat d'apport daté du 15/06/2021.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-14 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B ter du code général des impôts, le présent apport étant réalisé au profit d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, les plus-values réalisées à l'occasion de celui-ci bénéficient d'un report d'imposition.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport est imposable au taux de 0.1% de droit d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 726 I du code général des impôts.

Conditions suspensives :

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Etablissement du rapport du commissaire aux apports contenant l'appréciation de la valeur dudit apport et les avantages particuliers,
- Approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'associé.

Rémunération des apports :

En rémunération des apports, il est prévu que la société CFPR SÉCURITÉ émette un total de 2 400 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1 € au profit de Monsieur Pierre FOUILLEUL :

Noms	Apport en nature*	Nombre de d'actions total	% détention	Valeur unitaire	Capital
Pierre FOUILLEUL	2 400 000	2 401 000	100%	1 €	2 401 000 €
TOTAL	2 400 000	2 401 000			2 401 000 €

La société CFPR SÉCURITÉ sera propriétaire des titres apportés à compter du jour de la réalisation définitive des apports et aura seule le droit à toute répartition de bénéfices, réserves, plus-values ou éléments d'actifs, et d'une manière générale à toute répartition quelconque qui sera opérée par la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE à compte de ce jour.

Avantages particuliers :

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le contrat d'apport à notre connaissance.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société CFPR SÉCURITÉ sur la valeur des titres devant faire l'objet de l'apport.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés, en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- Pris connaissance de l'activité de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE, au regard des derniers comptes annuels clos le 31/12/2020 ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;
- Demandé au Président de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE, de nous confirmer l'exhaustivité des informations afférentes à cette opération, ainsi que l'absence d'événements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Les parties respectives sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE, en tant que valeurs d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Appréciation de la réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des actions de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE apportée par Monsieur Pierre FOUILLEUL et faisant l'objet du présent rapport.

2.4 Appréciation de la valeur globale des apports

La valeur des actions dont l'apport est envisagé pour l'augmentation du capital de la société CFPR SECURITE a été déterminée à sa valeur réelle estimée à 2 400 000 €.

L'apport porte sur des parts représentant 100% du capital de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE.

Cela revient donc à évaluer l'ensemble des titres de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE à 2 400 000 €.

Méthode d'évaluation retenue, la méthode patrimoniale (k€) :

Valeur des titres = capitaux propres **(a)** + Fonds de commerce réévalué **(b)** – immobilisations corporelles nettes utiles à l'exploitation **(c)**

(a) Les capitaux propres au 31/12/2020 ;

(b) Nous avons utilisé le barème du fonds de commerce recommandé par l'administration fiscale. Celui-ci, pour une activité d'auto-école s'établit entre 20% et 40% du chiffre d'affaires HT. Nous avons pris la moyenne pondérée du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices :

Chiffre d'affaires moyen pondéré	31/12/20	31/12/19	31/12/18
Chiffre d'affaires	2 754	3 464	3 838
Coefficient de pondération	1	2	2
CA moyen pondéré	2 893		

Toutefois dans la mesure où un partenaire significatif vient de mettre fin à la relation commerciale, nous avons considéré, dans une démarche conservatrice et de prudence, la fourchette basse du fonds de commerce qui s'établit à 20% ;

(c) Immobilisations corporelles nettes = matériel et outillages + installations et agencements divers + matériel de transport + matériel de bureau et informatique + mobilier ;

L'évaluation des titres de la société CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE LA ROUTE a été effectuée en fonction des données historiques relatives à l'exercice clos le 31/12/2020,

Ci-dessous l'application de cette formule. Les données sont exprimées en k€ :

Méthode Patrimoniale	valorisation
+ Capitaux propres	2 733
+ Fonds de commerce réévalué	579
- Matériel	444
- Fonds à l'actif	-
= Capitaux propres réévalués	2 867

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 2 400 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à MERIGNAC, le 15 mai 2021,



Pour CAEC AUDIT

Représenté par Philippe ANGLADE

Commissaire aux apports

Inscrit à la CRCC Grande Aquitaine

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
21 JUIN 2021
CARCASSONNE

Greffe du Tribunal de Commerce
34 rue de Strasbourg
11000 CARCASSONNE

Revel, le 17 juin 2021,

Lettre en recommandé avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Commissaire Aux Apports daté et signé pour la SAS CFPR Sécurité, approuvant la valorisation retenue dans le contrat d'apport des titres de la SAS CFPR à la SAS CFPR Sécurité. Pourriez-vous nous envoyer directement le récépissé du dépôt ?

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Laure Mora


